

# FLASH INFO

## Paie de février : point de situation

Depuis le 5 février 2026, l'application nationale **Hélios**, utilisée par la Direction générale des Finances publiques pour le traitement des opérations comptables des collectivités, connaît un incident technique d'origine matérielle.

Cet outil intervient dans la chaîne de mise en paiement des dépenses publiques, dont les salaires.

### La collectivité est-elle responsable ?

Non.

Il s'agit d'un **incident national**, indépendant de notre collectivité.

Les services locaux ne sont pas à l'origine de cette panne.

### La paie de février peut-elle être impactée ?

À ce stade, aucune confirmation de retard n'est actée.

Toutefois, compte tenu des difficultés techniques signalées au niveau national, **un décalage ponctuel ne peut pas être totalement exclu si la panne venait à perdurer**.

Le SNT Vosges a saisi la DRH afin :

- d'obtenir des précisions sur l'état d'avancement de la paie ;
- de vérifier si notre collectivité pourrait être concernée ;
- d'anticiper toute mesure d'information si nécessaire.

### Pourquoi informer dès maintenant ?

Dans le contexte économique actuel, de nombreux agents ont des échéances fixes (crédits, loyers, mensualisations diverses).

Sans créer d'inquiétude excessive, il est important que chacun puisse disposer d'une information claire et transparente, afin d'anticiper si besoin.

### Ce qu'il faut retenir

- L'incident est **national**.
- Il ne relève pas de la responsabilité de la collectivité.
- Un éventuel décalage serait **technique et temporaire**.

Nous suivons la situation et nous vous tiendrons informés de toute évolution confirmée.

En cas de difficulté particulière, nous vous invitons à vous rapprocher des services compétents. Nous restons attentifs à la situation et engagés pour que les agents soient informés avec responsabilité et sérénité.